

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 26 Janvier 2021 Compte rendu

Le vingt-six deux mil vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du moulin à Confolens, sous la présidence de Monsieur BOUTY Philippe, Président.

<i>Date de la convocation</i>	<i>18 janvier 2021</i>
<i>Date de l'affichage au siège</i>	<i>18 janvier 2021</i>

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 88

II. Contrôle du quorum

Présents :

Nathalie LANDREVIE, Guy ROUGIER, Fabrice AUDOIN, Nathalie BELAIR, Francis PORQUET, Olivier CHERIOT, Robert ROUGIER, Jacky MARTINEAU, Gérard DUPIC, Michel BOUTANT, Marie Philippe FAGES, Jeannine DUREPAIRE, Philippe BOUYAT, Benoit GAGNADOUR, Jeanne JORDAN, Fabrice POINT, Guy GAZEAU, Michèle TERRADE, Béatrice MONToux, Jean Claude FOURGEAUD, Jean Marie LEBARBIER, Delphine LAFONT, Yvonne DEBORD, Joel SAVIGNAT, Virginie LEBRAUD, Jean-Noël DUPRE, Philippe BOUTY, Marie-Line LAMANT, Colette DEVAINE, Jean Claude LEPREUX, Roland FOURGEAUD, Jean-François DUVERGNE, Sonia FERNADES, Jean-Claude MESNIER, Didier SELLIER, Eric PINAUD, Daniel SOUPIZET, Catherine RAYNAUD, Jean-Luc DEDIEU, Eric GAUTHIER, Jean Christophe NAUDON, Jean-Marie TRAPATEAU, Jean Pierre BOURNIER, , Laurent SELLIER, Didier BEAULIEU, Pierre MADIER, Benoit COHIER, Francis BEAUMATIN, Raymond MARTIN, Pascal DUBUISSON, Michèle DERRAS, Claude BOUDRIE, , Manuel DESVERGNE, Yvette FORT, Philippe PALARD, David CHEVALIER, Stéphane GEMEAU, Christian RAYNAUD, Christelle RENAUD, Sandrine PRECIGOUT, Jean Pierre LEONARD, Agnes ROULON, David FREDIGUE, Magalie TRICAUD, Jean Claude TRIMOULINARD, Régis MARTIN, Christine GONDARIZ, Dominique ROLLAND, Pierre SOULAT.

Suppléant en situation délibérante :

Eric SARAUX, Franck RASSAT, David DEVAUTOUR.

Absents/excusés :

Jean-Claude BUISSON, Gérard MORAND, Philippe DENIMAL, Yvonne MESRINE, Pascal DUTEIL, Daniel BRANDY, Patrick SOURY, Ludovic AUDOUIN, Jean Marc CAPOIA, Olivier GAILLARD, Jean-Pierre COMPAIN, Mickaël LOISEAU, Olivier PERINET.

Pouvoirs :

Marie Claude POINET donne pouvoir à Jacky MARTINEAU
Laurent LOUBERSAC donne pouvoir à Benoit GAGNADOUR
Benoit SAVY donne pouvoir à Philippe BOUTY
Henri DE RICHEMONT donne pouvoir à Jean Claude LEPREUX
Bernadette GROS donne pouvoir à Robert ROUGIER
Jean Pierre DEMON donne pouvoir à Nathalie LANDREVIE

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Eric PINAUD est désigné pour remplir cette fonction.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

IV. Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal des séances du Conseil Communautaire 30 Novembre 2020 a été transmis par courriel le 18 janvier 2021.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Communautaire de :

- adopter le procès-verbal des séances du conseil communautaire.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

V. lecture de l'ordre du jour

Monsieur Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil communautaire.

➤ **Présentation des vœux du Président**

➤ **Développement Territorial**

- 1) Information et débat sur l'adoption de la compétence mobilité
- 2) Attribution de la Délégation de Service Public pour la création d'un Crématorium à Confolens au groupe ETCHART
- 3) Demandes de subventions pour la création et la rénovation de voiries internes dans les ZAE du Bois de la Marque à Terres de Haute Charente et de la Croix Saint-Georges à Confolens
- 4) Demandes de subventions pour la phase 3 de la rénovation de la piscine de Chasseneuil sur Bonnieure
- 5) Demandes de subventions pour la rénovation du pôle d'appui médical de Saint-Laurent de Ceris
- 6) Lancement d'une consultation pour s'associer les services d'un cabinet chargé d'une étude pré-opérationnelle pour mener une Opération Programmée de l'Habitat comportant un volet de Revitalisation Rurale sur le territoire de Charente Limousine
- 7) Liste des marchés publics conclus en 2020
- 8) Réflexion sur le projet de contournement de l'axe Niort – Limoges RD 948 d'Etagnac à Confolens – création d'un groupe de travail.

➤ **Affaires générales**

- 9) Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget 2021
- 10) ZAE de Chabanais - Vente d'un terrain à l'entreprise Quichaud
- 11) Enfance/Jeunesse – Création de poste pour la saison estivale 2021
- 12) Octroi d'une subvention à la banque alimentaire
- 13) Dispositif PACTE de la Communauté de communes de Charente Limousine – versement d'une aide à la société Dumaine sièges
- 14) Centre d'abattage de Charente Limousine – tarifs
- 15) Avenant n°1 à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente

VI. Représentations du conseil communautaire - Agenda des Commissions

- Commission aménagement et développement durable :
 - 3 décembre 2021
 - 12 janvier 2021
- Commission Finances Ressources :
 - Mercredi 20 Janvier 2021
- Commission COVID
 - Lundi 18 janvier 2021
- Commission service à la population :
 - 26 novembre 2021
 - 21 janvier 2021
- Commission promotion du territoire :
 - 1^{er} décembre 2021
- Commission développement durable économique, agriculture, infrastructure :
 - 23 novembre 2020

VII. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même et le bureau communautaire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, depuis le 30 Novembre 2020 :

N° DELIB	OBJET
2020_244	Convention de partenariat dans le cadre de l'élaboration du SCoT
2020_245	Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine – avenant n°2 – fonds d'aide d'urgence aux entreprises
2020_246	Demande de subvention ingénierie territoriale - Région 2021
2020_247	Aide d'urgence pour les structures d'hébergement – extension aux villages de vacances de communaux de Charente limousine
2020_248	Réhabilitation de l'assainissement non collectif – année 2019 – autorisation de paiement OGR 190106901 – versement ETAT 2_2020
2020_249	Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises
2020_250	Individualisation fonds d'aide d'urgence aux associations sportives et culturelles
2020_251	Désignation d'un représentant de la Communauté de communes de Charente Limousine à Charentes tourisme

2021_001	Individualisation des aides « coup de pouce »
2021_002	Individualisation des aides d'urgence aux associations et culturelles
2020_003	Individualisation fonds d'aides d'urgence aux entreprises

Au vu du contexte sanitaire actuel, le public n'est pas autorisé à assister aux assemblées ainsi que les interventions des organisés extérieurs.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Information et débat sur l'adoption de la compétence mobilité

Del2021_005

Nathalie LANDREVIE présente le power point avec Xavier DEGHIALGE.

Si la CCCL ne prend pas la compétence, la REGION assurera la mise en œuvre de la loi LOM et accordera aux territoires qui souhaiteront développer des actions une participation de 4 € par habitant à l'échelle d'un territoire de contractualisation qui pourrait être le SCOT Charente E Limousin.

Dominique ROLLAND indique que dans le contrat enfance/jeunesse, il était prévu un volet mobilité.

En effet, Xavier DEGHIALGE informe qu'un plan de mobilité pour les jeunes est à développer pour toutes les communes. Un technicien de la Région travaillera avec les services de la CCCL sur un schéma de mobilité global sur tout le territoire, un état des lieux doit être fait avant d'établir un projet.

Michel BOUTANT soulève la problématique de la mobilité extra territoriale avec l'arrêt de la ligne ferroviaire Angoulême-limoges et la mise en place de la ligne de bus de remplacement qui est insatisfaisante (horaires non tenus, annulation des arrêts sur la commune de Chabanais...). Le régime actuel ne correspond pas à l'attente du territoire. Il rappelle à l'assemblée qu'il ne faut pas oublier le combat engagé pour le rétablissement de la ligne.

Le Président adhère aux propos de monsieur Boutant et évoque le courrier signé entre les différentes EPCI pour demander la réouverture de la ligne.

La loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019 permet aux communautés de communes qui le souhaitent de devenir Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) sur leur territoire. Cette évolution leur permet de mettre en place divers services, tels que des transports à la demande, des navettes, des services d'autopartage. Les communautés de communes AOM peuvent également se voir déléguées certaines compétences actuellement exercées par la Région (transport scolaire notamment).

Si elles ne se saisissent pas de cette compétence avant le 31 mars 2021, la Région devient automatiquement AOM sur le territoire de l'EPCI, au 1^{er} juillet 2021.

Vu la loi d'orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

Considérant que la prise de cette compétence ne s'accompagnerait d'aucune source de financement nouvelle pour notre communauté de communes, étant entendu qu'il n'est pas prévu de créer de ligne régulière de transport de voyageurs qui permettrait de percevoir un Versement Mobilité ;

Considérant que le fait de devenir AOM offre certes des opportunités mais implique également des responsabilités vis-à-vis des acteurs institutionnels et des habitants du territoire et qu'il serait nécessaire de renforcer les services communautaires pour assumer pleinement cette nouvelle mission ;

Considérant les engagements exprimés par la Région Nouvelle-Aquitaine vis-à-vis des EPCI qui renonceraient à devenir AOM ; compte tenu notamment du souhait du Président du Conseil Régional d'accompagner les EPCI non-AOM dans leurs projets de mobilités actives et de les associer systématiquement aux initiatives régionales, à travers notamment des contrats de mobilité.

Considérant les positions exprimées par les autres communautés de communes qui font partie du syndicat Charente E Limousin, chargé de l'élaboration du SCOT ;
Considérant que les statuts de ce syndicat prévoient expressément qu'il devienne un espace de contractualisation avec la Région et qu'à ce titre, il apparaît cohérent, étant donné son périmètre et son objet, qu'il porte à terme ce contrat de mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas se saisir dans l'immédiat de la compétence AOM, afin de permettre à la Région de devenir AOM locale sur le territoire de Charente Limousine
- **AUTORISE** le Président à mener toutes les discussions et à signer toutes les pièces nécessaires aux échanges avec la Région Nouvelle-Aquitaine, afin de permettre le développement de projets de mobilité sur le territoire communautaire.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

Le Président poursuit l'ordre du jour,

2. Attribution de la Délégation de Service Public pour la création d'un crématorium à Confolens et signature du contrat de délégation de service public

Del2021_006

La Communauté de communes de Charente Limousine a pris la compétence facultative de «Construction, gestion et exploitation d'un crématorium »,

Par une délibération n°2018-191 du 3 décembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé du mode de gestion de cet équipement en choisissant de confier par une convention de Délégation de Service Public ou concession, la création et l'exploitation du crématorium sur un terrain communautaire situé sur la commune de Confolens.

L'objet de la consultation était multiple :

- la conception le financement l'aménagement et la construction d'un crématorium sur un terrain appartenant à la communauté de communes, dépendant de son domaine privé situé sur le territoire de la commune de Confolens mis à la disposition du concessionnaire par le concédant.
- la fourniture du mobilier et l'équipement de la salle de cérémonie.
- la fourniture des équipements de crémation four pulvérisateur ligne de filtration matériel nécessaire.
- l'exploitation et l'entretien du crématorium et de ses équipements dans le cadre d'un contrat de concession établie en application de l'ordonnance n°2016 – 65.
- l'ensemble des opérations liées à la crémation.
- la location des salles et salons de cérémonie.
- l'exploitation du crématorium aux risques et périls du concessionnaire sous le contrôle du concédant ainsi que le maintien en bon état l'exploitation des équipements aménagés pour ce faire.

La durée du contrat est prévue sur une durée maximale de 35 (trente cinq) ans et a été confirmée lors des négociations.

L'avis d'appel public à concurrence a été diffusé dans quatre supports (Journal Officiel de l'Union Européenne sous le numéro n°20-101425 du 12 août 2020, dans la revue Funéraire magazine n° 301 de juillet/août 2020, dans la Charente Libre du 14 août 2020 et relayé sur la plateforme dématérialisée synapse.com le 11 août 2020.

La date de remise des offres était fixée au 9 octobre 2020.

Un pli a été reçu :

- Le groupe ETCHART

La commission de délégation de service public s'est réunie une première fois le 19 octobre 2020 en vue d'ouvrir les plis, analyser les candidatures et procéder à l'ouverture des offres. Elle a décidé d'accepter la candidature et a donc décidé, dans le cadre d'une procédure ouverte, de lancer la phase de négociation avec le candidat.

La commission de délégation de service public s'est réunie une seconde fois le 11 janvier 2021 pour attribuer la délégation de service public au groupe ETCHART dans les conditions du contrat de concession joint à la présente délibération.

Au terme de la procédure, comme le dispose l'article L.1411-7 du CGCT, « Deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L. 1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation. Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération. », il s'est bien écoulé deux mois depuis la saisine de la commission de délégation de service public, il appartient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur le choix du délégataire.

VU les articles L.1411-1 et suivants et R-1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux contrats de délégation de service public ;

Les tarifs seront fixés par les élus de la DSP.

Michel BOUTANT demande quel sera la part d'investissement de la CCCL et quelles retombées ?

Concernant l'investissement, la CCCL devra faire l'extension de l'assainissement (environ 15 000 €). Pour les retombées économiques, une nouvelle taxe foncière sera perçue. De plus, cela va renforcer la chalandise au sein de la zone et donc de la commune.

Dominique ROLLAND questionne sur la propriété du terrain et du bâti à l'issue de la concession. Xavier Deghilage indique que cette concession est un service public et que la CCCL récupèrera la concession à la fin des 35 ans.

VU l'article 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux contrats de concession ;

VU l'avis Technique en date du 2 juin 2020 ;

VU la délibération n°2018-191 du 3 décembre 2018 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du crématorium ;

VU les avis de la commission de délégation de service public du 19 octobre 2020 et du 11 janvier 2021;

VU le rapport d'analyse remis établi par les services de la CCCL ;

VU le rapport de présentation du Maître d'Ouvrage disposant le choix par application des critères adoptés dans le règlement de consultation ;

CONSIDERANT qu'au terme de la procédure, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de retenir l'offre du groupe ETCHART ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- **DESIGNE** le groupe ETCHART comme délégataire de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium communautaire qui sera situé sur la zone de Terre-Neuve à Confolens pour une durée de 35 (trente cinq) ans;
- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de service public à conclure entre la Communauté de communes de Charente Limousine et le groupe ETCHART ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de délégation de service public jointe au présent projet de délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions et de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

3. Demande de subventions pour la création et la rénovation de voiries internes dans les ZAE du Bois de la Marque à Terres de Haute Charente et de la Croix Saint Georges à Confolens

Del2021_007

ZAE du Bois de la marque

Comme indiqué dans le dossier d'avant-projet joint à la présente délibération dressé par la SPL Gamma, la voirie de la ZAE du Bois de la Marque située à Terres de Haute Charente doit être intégralement rénovée au regard de son état de dégradation avancé. La partie en bleu sur le plan initial serait prise en charge par la commune de Terres de Haute Charente après les travaux nécessaires à l'installation de deux entreprises.

ZAE de la Croix Saint-Georges

Le projet consiste à créer une entrée à la ZAE de la Croix Saint-Georges proche de l'échangeur de la route d'Angoulême (D951) pour permettre un accès direct au pôle emploi, valoriser les terrains constructibles sur cette partie de la zone et renforcer son attractivité générale. Après consultation de l'avis de l'ADA, il conviendrait d'engager l'option n°2 pour sécuriser l'accès depuis la RD 948.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales,

Considérant l'estimation des travaux réalisée par la Maîtrise d'œuvre du projet en phase avant-projet;

Considérant l'estimation faite pour cette opération qui s'élève à 174 313 € HT soit 209 175 € TTC ;

Considérant la possibilité de présenter un dossier de demande d'aide au titre de la DSIL et de la DETR auprès de l'Etat ;

Considérant le plan de financement tel qu'il est présenté

Plan de financement :

Recettes	% d'aides	Montants
DETR/DSIL	50	87 156,00 €
Communauté de Communes Charente Limousine	50	87 157,00 €
Total HT	100	174 027,00 €
Total TTC		209 175,00 €

Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avant-projets et le plan de financement présentés ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions afférents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Une présentation des zones communautaires et des recettes engendrées sera faite lors des orientations budgétaires.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

4. Demandes de subventions pour la phase 3 de la rénovation de la piscine de Chasseneuil sur Bonnieure

DEL2021_008

Suite à une nouvelle réglementation de l'Europe, il est nécessaire de refaire le système de filtration. Cette phase n'était pas prévue au début du projet à cause d'un changement de réglementation sur les débits des toboggans.

La piscine Tournesol située à Chasseneuil est un modèle de piscine issu d'un programme national de construction de piscines de type industriel, qui a entraîné la construction de 183 piscines de ce type en France à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

L'établissement a été construit dans le cadre de l'opération "1000 piscines" ; il est d'une conception spécifique avec ouverture de la toiture sur 1/3 de la surface.

L'idée de l'époque était de concevoir un établissement clé en main dont la base est un cercle de 35 mètres de diamètre, soit une superficie de 1 000 m². Son toit de 6 mètres de hauteur se compose d'une coupole qui s'ouvre à 120 ° orienté au Sud-Est, portée par des arches métalliques, entre lesquelles se trouvent des coques en polyester percées de hublots. Deux arches se déplacent, s'ouvrant à 60 ° chacune et permettant de découvrir la piscine lorsque le temps le permet.

Le projet en phase 3 consiste à remplacer le système de filtration pour respecter la réglementation sur la qualité de l'eau actuelle des bassins et l'alimentation du futur toboggan. De même, cette phase comprendra l'acquisition d'équipements non intégrés dans les deux premières phases.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

Considérant l'estimation des travaux réalisée par la Maîtrise d'œuvre du projet en phase avant-projet détaillé;

Considérant l'estimation faite pour cette opération qui s'élève à 330 000 € HT soit 396 000 € TTC à laquelle il conviendra d'ajouter 10 % d'aléas;

Considérant la possibilité de présenter un dossier de demande d'aide au titre de la DSIL et de la DETR auprès de l'Etat, du contrat de la Région Nouvelle Aquitaine;

Considérant le plan de financement tel qu'il est présenté

Descriptif de la phase 3

Montant de travaux : 306 900 € HT

Montant de MOE : 23 100 € HT (7,52%)

Aléas (10%) : 30 690 € HT

TOTAL phase 3 : 360 690 € HT

Plan de financement de la phase 3 :

Recettes	% d'aides	Montants
DETR/DSIL	50	180 345,00 €
Conseil Régional	20	72 138,00 €
Communauté de Communes Charente Limousine	30	108 207,00 €
Total HT	100	360 690,00 €
Part résiduelle TVA CCCL		1 136,90 €
FCTVA (16,404%)		71 001,10 €
Total TTC		432 828,00 €

Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

Au vu de ces éléments, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet détaillé et le plan de financement présentés ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions afférents ;
- **ARRÊTE** l'allotissement proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises en vue de réaliser la phase 3 présentée dans l'avant-projet détaillé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

5. Demande de subventions pour la rénovation du pôle d'appui médical de Saint Laurent de Ceris

Del2021_009

Le cabinet médical d'appui de Saint-Laurent de Ceris accueille une permanence de médecins de l'hôpital de Confolens, un cabinet d'infirmières, un cabinet d'assurance et très prochainement un dentiste.

Ce bâtiment propriété de la communauté de communes connaît de nombreux désordres qui nécessitent une mise aux normes rapide (toiture, assainissement, électricité, ventilation...) ainsi qu'une rénovation des pièces intérieures pour être plus attractif.

L'objectif est de fixer de nouveaux professionnels de santé et d'y créer une succursale pour une pharmacie existante du territoire.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

Considérant l'estimation des travaux réalisée par la Maîtrise d'œuvre du projet en phase avant-projet détaillé;

Considérant l'estimation faite pour cette opération qui s'élève à 156 492 € HT soit 187 790 € TTC ;

Considérant la possibilité de présenter un dossier de demande d'aide au titre de la DSIL et de la DETR auprès de l'Etat, du contrat de la Région Nouvelle Aquitaine;

Considérant le plan de financement tel qu'il est présenté

Descriptif de l'opération

Montant de travaux : 142 265,50 € HT
Montant de MOE : 14 226,50 € HT (10%)
Aléas (10%) : 14 226,00 € HT
TOTAL: 170 718,00 € HT

Plan de financement :

Recettes	% d'aides	Montants
DETR/DSIL	50	85 359,00 €
Conseil Régional	20	34 143,00 €
Communauté de Communes Charente Limousine	30	51 216,00 €
Total HT	100	170 718,00 €
Part résiduelle TVA CCCL		538,10 €
FCTVA (16,404%)		33 605,50 €
Total TTC		204 861,60 €

Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

Au vu de ces éléments, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet détaillé et le plan de financement présentés ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions afférents ;
- **ARRÊTE** l'allotissement proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux présentés dans l'avant-projet détaillé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

6. Lancement d'une consultation pour s'associer les services d'un cabinet chargé d'une étude pré-opérationnelle pour mener un dispositif programmé d'amélioration de l'habitat comportant un volet de Revitalisation Rurale sur le territoire de Charente Limousine

Del2021_010

Le Président indique que ce projet est un engagement fort de l'EPCI. Le coût de cette étude s'élève à environ 60 000 € et sera financé à hauteur de 50 % par l' Anah.

Les dispositifs programmés de l'ANAH (OPAH, PIG...) concernent des territoires, communes ou quartiers présentant un bâti dégradé, voire indigne, en milieu rural, péri-urbain, ou urbain, dans tous types de bourgs, de villes ou d'agglomérations, et, souvent confrontés à des phénomènes de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance, quantitative et qualitative, de logements, et, enfin, d'insuffisance des équipements publics et ou de déclin des commerces.

Sous l'impulsion et le portage politique de la Communauté de Communes Charente Limousine, compétente, en lien avec l'Anah (Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat), la DDT (Direction départementale des territoires), le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'objectif ces dispositifs est de remédier à ces situations à travers une dynamique de réhabilitation et de production d'une offre de logements et de services.

Chaque dispositif programmé se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose la nature du dispositif (OPAH, PIG), le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

Il se prépare avec :

- une phase de diagnostic qui recense les problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants...
- une étude préalable qui préconise un périmètre opérationnel pertinent, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions complémentaires qui pourraient constituer les engagements contractuels entre l'EPCI, l'État et l'ANAH, voire avec d'autres partenaires (Conseil départemental et régional, ARS, syndicat Charente E Limousin...).

Ensuite le dispositif est mis en place selon les termes fixés par la convention. Il doit faire l'objet d'un bilan et d'une évaluation pour mesurer son efficacité.

Une mission de "suivi-animation" est assurée en régie ou confiée à un opérateur externe. Cette mission suit la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération.

L'ambition de la Communauté de Communes est en particulier de répondre aux besoins des populations résidentes actuelles et à venir (politique d'accueil), tout en préservant la mixité sociale et en prenant en compte les spécificités du territoire quant à la répartition de l'offre de logements au regard des potentialités de développement. Cette démarche sera conduite en cohérence avec les objectifs des documents d'urbanisme.

Au regard des réflexions déjà conduites dans le cadre de leur élaboration, les principales orientations identifiées d'un dispositif programmé d'amélioration de l'habitat sont :

- Lutte contre l'habitat indigne ou dégradé
- Adaptation des logements au handicap et au vieillissement
- Lutte contre la précarité énergétique
- Aménagement des centre-bourgs
- Lutte contre la vacance et réhabilitation du bâti

L'amélioration de l'habitat devra s'articuler avec un volet « revitalisation rurale ». Plusieurs pistes sont imaginées et seront analysées de manière approfondie dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle. Il s'agit notamment de :

- **la revitalisation** des cœurs de bourg : identification d'actions (réhabilitation, déconstruction, transformation en espace public...) et d'ilots à traiter et quantification des moyens à mettre en œuvre
- la création **d'ilots intergénérationnels**
- la création d'**éco-hameaux** (voire d'un éco centre-bourg) **test**
- l'élaboration d'une politique **d'aides aux primo accédants**
- la création de logements en centre bourg pour **favoriser l'installation agricole**
- un programme d'aides thématiques sur les **logements communaux**

Afin de réaliser l'étude pré-opérationnelle indispensable à l'établissement de la convention avec l'Etat et l'Anah, il vous est proposé de recruter un bureau d'étude spécialisé qui sera chargé de :

- Réaliser d'un diagnostic du parc de logements et de ses occupants :
- Définir les enjeux et évaluer du potentiel de rénovation de l'habitat sur chaque commune

- Identifier des échantillons d'ilots ou d'immeubles représentatifs à partir desquels il sera réalisé des expertises techniques et financières chez les propriétaires privés
- Proposer des stratégies opérationnelles : plusieurs scénarios attendus
- Préparer la convention de programme et le cahier des charges animation/suivi de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'engagement de l'EPCI à l'échelle du territoire de Charente Limousine dans un dispositif programmé d'amélioration de l'habitat couplé à des actions de revitalisation rurale

- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation d'un bureau d'étude pour élaborer l'étude pré-opérationnelle d'un dispositif programmé et à signer le marché nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions auxquelles cette étude pourrait être éligible ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

7. Liste des marchés publics conclus en 2020

Del2021_011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 133 et 175 qui stipulent qu'au cours du premier trimestre de chaque année, il convient de rendre compte, sur le support de son choix, de la liste des marchés conclus l'année précédente ;

Considérant que cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services et sont regroupés en fonction de leur montant en trois tranches ;

LISTE DES MARCHES CONCLUS POUR L'ANNEE 2020

MARCHES DE TRAVAUX				
25 000 € HT à 89 999,99 € HT				
Numéro marché	Nom marché	Nom attributaire	Date Notification	Montant du Marché
20.01	Réhabilitation piscine Confolens Lot 3	Entreprise Marchet <i>79 110 CHEF BOUTONNE</i>	28/04/2020	49 395,06 € HT
20.07	Trésorerie Confolens			
	Lot 1 : Gros œuvre, carrelage	SARL DUMASDELAGE <i>16420 LESTERPS</i>	10/11/2020	13 999 € HT
	Lot 2 : Menuiserie	SARL CHARRAUD <i>86 250 LA CHAPELLE BATON</i>	10/11/2020	16 789,55 € HT
	Lot 3 : Plaque de platre	EIRL Entreprise Quintard <i>16 450 ST LAURENT DE CERIS</i>	10/11/2020	2 799,60 € HT
	Lot 4 : Electricite, VMC, chauffage	SARL Thromas <i>16 500 CONFOLENS</i>	10/11/2020	1 987,70 € HT
	Lot 5 : Peintures	EIRL Entreprise Quintard <i>16 450 ST LAURENT DE CERIS</i>	10/11/2020	4 063,38 € HT
20.09	Couverture gymnase Montemboeuf	Technique Etanche <i>16 000 ANGOULEME</i>	21/12/2020	57 119,5 € HT

90 000 € HT à 5 547 999,99 € HT

Numéro marché	Nom marché	Nom attributaire	Date Notification	Montant du Marché
20.02	Réhabilitation piscine Chasseneuil			
	Lot 1 : VRD	SAS Labbe TP 16 500 CONFOLENS	03/07/2020	84 417,50 € HT
	Lot 2 : Gros œuvre	ETS Trarieux 16 500 CONFOLENS	03/07/2020	89 970 € HT
	Lot 8 : Ventatilation plomberie	Garraud 16 150 CHASSENON	03/07/2020	52 888,30 € HT
	Lot 9 : Electricité et courants faibles	Delage Systèmes 16 380 FEUILLADE	03/07/2020	37 811,32 € HT
	Lot 10 : Peintures	Audouin 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	03/07/2020	17 957,17 HT
	Lot 11 : Clotures	Jardins de l'Angoumois 16 310 MONTEMBOEUF	03/07/2020	32 422 € HT
	Lot 12 : Hublots de piscine	Hydrotec 87 340 LA JONCHE ST MAURICE	03/07/2020	58 279,71 € HT
20.03	Lot 13 : Revêtement gel coat de la toiture	FMB 45140 ST JEAN LA RUELLE	03/07/2020	93 839 € HT
	FDAC 2020-2023			
20.03	Lot 1 : Partie Nord	Labbe TP 16 500 CONFOLENS	03/07/2020	71 484,25 € HT
	Lot 2 : Partie Sud	Colas Sud Ouest 16440 ROULLET ST ESTEPHE	03/07/2020	71 484,25 € HT
20.08	Lots infructueux, réhabilitation piscine Chasseneuil			

	Lot 3 : Charpente métallique, serrurerie	Proacier 17 340 CHATELAILLON PLAGE	17/08/2020	53 469,49 € HT
	Lot 4 : Couverture, bardage	Proacier 17 340 CHATELAILLON PLAGE	17/08/2020	46 981,24 € HT
	Lot 5 : Menuiseries aluminium	Verrespace 16 430 CHAMPNIERS	17/08/2020	24 195,89 € HT
	Lot 7 : Carrelage, faïence	La Rhodanienne de Carrelage 69 355 LYON	17/08/2020	148 500 € HT
	Lot 8 : Menuiseries et cloisons	Action Bois Construction 16 450 SAINT CLAUD	13/11/2020	46 898,61 € HT
	Lot 16 : Toboggan	Edsun 85 130 TIFFAUGES	17/08/2020	90 910 € HT

MARCHES DE SERVICES				
25 000 € HT à 89 999,99 € HT				
Numéro marché	Nom marché	Nom attributaire	Date Notification	Montant du Marché
20.04	Prestations services d'assurances Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes	MAIF Assurances 79 036 NIORT	15/12/2020	12 755,46 € TTC
	Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes	SARL Paris Nord Assurances Services 75 009 PARIS	15/12/2020	4 139 € TTC
	Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes	SMACL Assurances 79 031 NIORT	15/12/2020	10 495,60 € TTC
	Lot 4 : Protection juridique	SMACL Assurances 79031 NIORT	15/12/2020	3 651,81 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte des marchés publics conclus pour l'année 2020 résumés dans le tableau ci-dessus.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

8. Réflexion sur le projet de contournement de l'axe Niort – Limoges RD 948 d'Etagnac à Confolens – création d'un groupe de travail

Del2021_012

Il vous est proposé de constituer un groupe de travail de 12 membres afin de mener une réflexion sur le projet de contournement de la RD 948 d'Etagnac à Confolens.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire nomme les 13 membres de ce groupe de travail :

- Jean Luc DEDIEU, Eric PINAUD, Sandrine PRECIGOUT, Fabrice POINT, David CHEVALIER, Jeannine DUREPAIRE, Jean Pierre LEONARD, Jean Claude TRIMOULINARD, Laurent SELLIER, Jean Claude LEPREUX, Jean François DUVERGNE, Fabrice AUDOIN, Jean Noël DUPRE.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

AFFAIRES GENERALES

9. Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget 2021

Del2021_013

Monsieur le Président expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

* Pour le budget principal : 2313 : 60 000 €
 2315 : 60 000 €
 2184 : 10 000 €

2183 : 5 000 €

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

10. ZAE de Chabanais – Vente d'un terrain à l'entreprise Quichaud

Del2021_014

L'entreprise Quichaud Peinture est locataire d'un des deux bâtiments constituant l'hôtel d'entreprises de Chabanais.

L'entreprise intervient sur les métiers de la peinture et de la plaquisterie, principalement pour une clientèle de particuliers.

Afin de poursuivre son développement, l'entreprise, qui compte actuellement 5 salariés, souhaite procéder à la construction d'un bâtiment d'environ 300 m², destiné à accueillir bureaux et local de stockage.

Après instruction du dossier, la Communauté de communes de Charente Limousine a proposé un terrain situé zone des Chassats à Chabanais, constituant le lot n°7 d'une superficie de 2 343 m² et cadastré A 663 et AE 63 au prix de vente de 8 669, 10 euros HT (3.70 euros HT /m²), avec une TVA de 1733.82 euros, soit un total TTC de 10 402,92 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession à l'entreprise Quichaud Peinture, ou à toute autre société portant le projet pour son compte, du lot n°7 situé zone des Chassats à Chabanais, cadastré A 663 et AE 63, d'une superficie de 2343 m², au prix de vente de 8 669, 10 euros HT (3.70 euros HT /m²), avec une TVA de 1733.82 euros, soit un total TTC de 10 402,92 euros, les frais associés à la vente étant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

11. Enfance/Jeunesse – Création de poste pour la saison estivale 2021

Del2021_015

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2°,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée,

En prévision des vacances scolaires, et pour assurer le bon fonctionnement du local jeunes de Chabanais (ALSH 11-17 ans), il est nécessaire de procéder au recrutement d'un animateur à temps complet afin de maintenir le niveau d'encadrement attendu dû à un accroissement d'activité.

Ce recrutement est à prévoir pour les périodes listées ci-après :

Vacances d'hiver 2021 : du 08 février 2021 au 19 février 2021

Vacances de printemps 2021 : du 12 avril 2021 au 23 avril 2021

Vacances d'automne 2021 : du 25 octobre 2021 au 05 novembre 2021

Cet animateur sera rémunéré en fonction des heures réellement effectuées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- **PROCEDE** au recrutement d'un animateur à temps complet pour les services du local jeunes (ALSH 11-17 ans) de Chabanais, aux périodes évoquées ci-avant
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

12. Octroi d'une subvention à la banque alimentaire

Del2021_016

A cause de la pandémie de Covid-19, l'année 2020 fut une année particulière pour cette association qui constitue une ressource essentielle pour toutes les épiceries sociales de la Charente. De plus, elle a vu sa mission d'aide aux plus démunis évoluer à cause d'une demande grandissante liée à la crise et qui augmente de fait ses coûts de fonctionnement.

Aussi, dans un courrier du 10 décembre dernier, la banque alimentaire sollicite la Communauté de communes de Charente Limousine pour l'octroi d'une subvention au titre de la solidarité sociale de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la banque alimentaire de Charente ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

13. Dispositif PACTE de la Communauté de communes de Charente Limousine – versement d'une aide à la société Dumaine sièges

Del2021_017

Vu l'article L.1511-3 du CGCT,

Vu le règlement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises,

Vu l'avis du comité PACTE du 14 décembre 2020,

La SARL Dumaine sièges, créée en 1989 à Chasseneuil sur Bonniere, crée et fabrique différents mobiliers garnis tels que banquettes, fauteuils, canapés, tête et pieds de lits, pour les secteurs des cafés, hôtels, restaurants, discothèques, commerces et espaces de vente, hôtels, crèches et écoles.

Afin de maintenir l'outil de production dans un état de fonctionnement optimal, et dans un objectif d'amélioration énergétique du bâtiment, l'entreprise Dumaine sièges a fait procéder à des travaux de réhabilitation, tels qu'isolation des combles et murs, ou encore réfection de la toiture.

L'entreprise emploie actuellement 13 personnes. Le total des investissements immobiliers éligibles pour ce projet s'élève à 105 984, 33 euros

Au regard des critères du projet, il justifie, dans le cadre du règlement du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises, le versement d'une subvention à l'entreprise d'un montant de 10 598 euros.

Virginie LEBRAUD ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 10 598 euros à l'entreprise Dumaine Sièges
- **AUTORISE** le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	77	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

14. Centre d'abattage de Charente Limousine – tarifs

Del2021_018

Il conviendrait de revoir les tarifs ovins de la manière suivante :

Redevance unique d'abattage au 1^{er} janvier 2020 :

- de 0 à 300 kg/mois par tranche : 0,537 €
- de 301 à 50 000 kg/mois par tranche : 0,312 €
- à partir de 50 001 kg/mois par tranche : 0,311 €

Proposition de redevance unique d'abattage au 1^{er} février 2021 :

- de 0 à 300 kg/mois par tranche : 0,537 €
- de 301 à 50 000 kg/mois par tranche : 0,312 €
- à partir de 50 001 kg/mois par tranche : 0,270 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de tarifs présentée ci-avant avec une prise d'effet au 1^{er} février 2021
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

15. Avenant n°1 à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente

Del2021_019

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Président à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- **inscrit** au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

16. Demande de subvention pour la rénovation de la piscine communautaire de Montembœuf**Del2021_020**

Le président explique que 4 dossiers DETR sont proposés à l'assemblée dont la rénovation de la piscine de Montembœuf qu'il serait possible d'inscrire dans le plan de relance de l'Etat.

Jean Marie TRAPATEAU expose que cette piscine fait partie du patrimoine du bassin de vie de Montembœuf. Suite à la dissolution du SIVM la gestion de cette piscine a été transférée à la Communauté de communes de Haute Charente, depuis la fusion à la CDC de Charente Limousine qui n'a pas pu la transférer à la commune de Montembœuf au motif qu'elle n'en était pas propriétaire auparavant. Les élus de la municipalité veulent se battre pour éviter sa fermeture.

Michel BOUTANT constate des différences de traitements sur les 6 piscines en Charente Limousine, 3 sont communautaires, 3 sont communales. Les investissements de la Communauté de communes sont limités, ne faudrait-il pas prioriser les projets ? Il faut que le futur dispositif habitat soit ambitieux et lui donner prioritairement les moyens nécessaires.

Dominique ROLAND relate le fait que la CAF de la CCCL est fragile. Il est nécessaire de dégager des fonds pour des enjeux plus forts, comme l'habitat.

Roland FOURGEAUD pense que la Communauté de communes est dans son rôle d'accompagner la commune de Montembœuf dans ce projet.

Dominique ROLLAND demande qui va arbitrer toutes ses demandes de subventions. Le Président répond Mme la Sous-Préfète.

Michel BOUTANT interroge l'exécutif sur le déficit des piscines. Ce sera notifié dans les orientations budgétaires.

Suite aux avaries rencontrées sur l'ensemble des réseaux en juin 2020 lors de la mise en eaux de la piscine qui n'ont pas permis son ouverture, une étude diagnostic a été lancée sur l'ensemble de l'équipement menée par le cabinet Caillaud-Piguet.

Les travaux à entreprendre sont les suivants :

Sur les réseaux, des fuites et une vétusté importante ne permettent plus le fonctionnement de l'outil en l'état ;

Les pédiluves sont à remplacer ;

Les éléments de sécurité et d'accessibilité sont à reprendre ;

L'électricité est à remettre aux normes ;

Les sanitaires sont à calibrer pour tenir compte de la fréquentation théorique ;

Reprise intégrale des plages et accès aux plages vétustes ;

Rénovation d'une partie des bassins.

Quoi qu'il en soit, au regard de l'ampleur et du caractère impérieux de ces travaux, une réouverture ne peut être envisagée en 2021.

Ces travaux sont entièrement décrits dans l'étude jointe à la présente délibération.

Pour information la fréquentation de la piscine en juillet/août 2019, dernière année de fonctionnement, était de 1 287 baigneurs pour une perte en fonctionnement hors amortissement de 18 166 €.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales,

Considérant l'estimation des travaux réalisée par la Maîtrise d'œuvre du projet en phase avant-projet;

Considérant l'estimation faite pour cette opération qui s'élève à 463 687 € HT soit 556 424 €

TTC honoraires d'architecte compris mais hors SPS, CT et aléas;

Considérant la possibilité de présenter un dossier de demande d'aide au titre de la DSIL et de la DETR auprès de l'Etat et au titre du contrat de territoire 2022-2025 du département de la Charente;

Considérant le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après ;

Coût global du projet :

- Travaux et honoraires : 463 687 € HT
- Aléas 10 %-SPS-CT : 46 368 € HT
- Montant HT : 510 055 € HT

Plan de financement :

Recettes	% d'aides	Montants
DETR/DSIL	50	255 027,00 €
Département (contrat 2022-2025)	30	153 016,00 €
Communauté de Communes Charente Limousine	20	102 012,00 €
Total HT	100	510 055,00 €
Total TTC		612 066,00 €

Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

Il vous est demandé de décider à l'appui de ces éléments de statuer sur le devenir de cet équipement selon deux scénarios :

- **Scénario n°1** : La communauté de communes ne mène pas les travaux et restitue l'équipement à la commune de Montemboeuf ;

- **Scénario n°2** : La communauté de communes mène les travaux à la condition expresse qu'elle obtienne l'intégralité des subventions décrites ci-avant et restitue ensuite l'équipement à la commune de Montemboeuf qui en assurera l'exploitation.

Le Président n'a pas souhaité prendre part au vote.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à la majorité

- **ADOPTE** le scénario 2 ;
- **APPROUVE** les avant-projets et le plan de financement présentés ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions afférents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voix pour	56	Voix contre	7	Abstentions	13
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	-----------

17. Avenant n°1 au marché de travaux de la piscine de Chasseneuil sur Bonnieure

Del2021_021

Concernant le marché public relatif à la réhabilitation de la piscine de Chasseneuil il conviendrait de modifier le lot 9 – Electricité, courant fort, courant faible et d'adopter l'avenant présenté ci-après.

Les modifications de ces prestations entraînent des modifications supérieures à 5% du montant des marchés.

Cet avenant a pour objet la prise en compte d'une plus-value de 7 087.41 € HT qui représente une augmentation du marché initial de 18.74 %.

Il conviendrait donc de passer un avenant n°1 avec la société DELAGE SYSTEMES titulaire du marché.

Le résultat financier de cette opération est le suivant :

Montant initial du marché HT	37 811.32 €
Montant de l'avenant n°1 HT	+ 7 087.41 €
Montant du nouveau marché HT	44 898.73 €
Montant du nouveau marché TTC	53 898.73 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte l'avenant présenté ci-avant**
- **Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

18. Conseil d'exploitation du centre d'abattage de Charente Limousine - modification

Del2021_022

La régie du Centre d'abattage de Charente Limousine dotée de la seule autonomie financière est administrée sous l'autorité du président de la Communauté de communes de Charente limousine et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président et une directrice.

Conformément au code général des collectivités publiques la régie de l'abattoir doit être dotée d'un conseil d'exploitation désigné pour la durée du mandat communautaire.

Il est consulté obligatoirement pour ce qui concerne la tarification des produits et des services rendus par la régie ainsi que sur les budgets et les comptes administratifs.

Il peut également présenter toutes propositions utiles à la bonne marche de l'établissement.

Le nombre de membres qui le composent ne peut être inférieur à trois et doit être composé majoritairement par des élus.

Ils sont désignés par délibération sur proposition du Président.

Pour mémoire, voici la composition actuelle de la commission du Centre d'Abattage de Charente Limousine :

- 9 membres du conseil communautaire : Fabrice POINT, Jean-Luc DEDIEU, Jean Noel DUPRE, Magalie TRICAUD, Jeanine DUREPAIRE, Daniel BRANDY, Patrick SOURY, Jean Marie LEBARBIER ;
- Les entreprises suivantes : CDV, Mainjolle, Lafaye, Roland, Jouhanneau, Decelle ;
- Les petits abatteurs : M.RIBADIÈRE et Mme GERMOND.

Il convient d'ajouter au sein de conseil, l'entreprise **BRUNET James**.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valide** la composition du conseil d'exploitation de l'abattoir telle qu'elle a été présentée ci-avant ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

19. Tableau des emplois – ouverture de poste dans le service enfance-jeunesse

Del2021_023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la demande adressée au Comité Technique,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou EPCI sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'EPCI.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe dans le service Enfance-Jeunesse, et plus particulièrement à la Maison de la Petite Enfance de Chabanais ;

Le tableau des emplois est modifié comme tel :

CDC - Charente-Limousine			
Tableau des emplois			
<u>Filière Administrative :</u>			
Cadre d'emploi	au 1er décembre 2020	Modification à apporter	1er février 2021
DGS emploi fonctionnel de 20 000 à 40 000	1		1
DGA emploi fonctionnel de 20 000 à 40 000	1		1
Attaché principal	1		1
Attaché	4		4
Rédacteur principal de première classe	2		2
Rédacteur territorial	2		2
Adjoint administratif principal de première classe	5		5
Adjoint administratif principal de deuxième classe	2		2
Adjoint administratif territorial	1		1
TOTAL	19		19
<u>Filière Culturelle :</u>			
Cadre d'emploi	au 1er décembre 2020	Modification à apporter	1er février 2021
Attaché de conservation du patrimoine	1		1
TOTAL	1		1
<u>Filière Médico-sociale</u>			
Cadre d'emploi	au 1er décembre 2020	Modification à apporter	1er février 2021
Infirmiers territoriaux	1		1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0,83		0,83
Auxiliaire de puériculture principal de 1re classe	0	0,82	0,82
Educateur Principal de Jeunes Enfants	0		0
TOTAL	1,83		2,65

Filière Animation :			
<u>Cadre d'emploi</u>	<u>au 1er décembre 2020</u>	<u>Modification à apporter</u>	<u>1er février 2021</u>
Animateur	3		3
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1		1
Adjoint d'animation principal de deuxième classe	3		3
Adjoint territorial d'animation	4,9		4,9
TOTAL	11,9		11,9
Filière Sportive :			
<u>Cadre d'emploi</u>	<u>au 1er décembre 2020</u>	<u>Modification à apporter</u>	<u>1er février 2021</u>
Conseiller territoriaux APS	1		1
TOTAL	1		1
Filière Technique :			
<u>Cadre d'emploi</u>	<u>au 1er décembre 2020</u>	<u>Modification à apporter</u>	<u>1er février 2021</u>
Technicien territorial principal de première classe	3		3
Adjoint technique principal de première classe	1		1
Adjoint technique principal de deuxième classe	5		5
Adjoint technique territorial	3		3
Techniciens ANC	4		4
TOTAL	16		16
TOTAL GENERAL	50,73		51,55

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition du Président,
- **MODIFIE** comme présenté ci-avant le tableau des emplois,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

20. Prolongation du plan de soutien à destination des entreprises de la Communauté de communes de Charente Limousine

Del2021_024

Vu l'article 107 2b) du TFUE ;

Vu l'article 107 3b) du TFUE ;

Vu le régime de Minimis ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1511-2 ;

Suite à la 2ème vague épidémique de COVID-19, et aux mesures sanitaires décidées par l'Etat pour l'endiguer qui en découlent, les commerces fermés administrativement, dont les cafés, hôtels, restaurants se trouvent dans une situation financière particulièrement délicate.

Afin de compléter les interventions financières décidées par l'Etat, la Communauté de communes souhaite renouveler son dispositif d'aides à l'intention des entreprises subissant une fermeture administrative dans le cadre de la lutte contre le COVID 19.

Cette aide s'adresse aux entreprises fermées administrativement, aux acteurs du spectacle et du tourisme, sous toutes formes sociales (société, entrepreneur individuel, association...), subissant une diminution de leur chiffre d'affaires supérieure à 30 % :

en janvier 2021 par rapport à janvier 2020,

et/ou

en février 2021 par rapport à février 2020,

et correspondants aux critères suivants :

- *CA inférieur à 1 million d'euros*
- *Bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros sur le dernier exercice clos.*
- *Nombre de salariés inférieur à 10 personnes*
- *Créée avant le 1^{er} janvier 2020,*

Cette aide serait d'un montant maximum de 500 euros et versée en une seule fois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une aide pour les entreprises de Charente Limousine fermées administrativement, décrite ci-avant,
- **VALIDE** le règlement d'intervention joint en annexe,
- **AUTORISE** Le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	78	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

Questions et informations diverses

Information : le centre d'abattage a restitué l'avance des 100 000 € au budget général de la Communauté de communes par virement le 16 décembre 2020.

Le Président indique que la CDC est toujours dans l'attente du versement de la Région concernant les aides attribuées suite à l'orage de grêle du 4 juillet 2019. Afin de ne pas bloquer les dossiers, la CDC va faire l'avance aux administrés.

Eric PINAUD demande aux élus de faire remonter les différents problèmes rencontrés dans communes au sujet du déploiement de la fibre. Un comité de pilotage va être organisé prochainement.

FIN DE SEANCE 20H50